



Entrées et sorties d'argent

Élaborer un plan de revenu de retraite

Marie a 64 ans et compte arrêter de travailler à 65 ans. Comme la retraite approche à grands pas, elle étudie attentivement la façon dont elle pourra équilibrer ses revenus et ses dépenses futurs. Grâce à Alfred, son conseiller financier, elle a réussi à se constituer une confortable réserve. Elle a maintenant besoin de conseils sur la façon de transformer son épargne-retraite en revenu de retraite.

Pour commencer, Alfred lui a demandé de faire la liste de ses dépenses pour réfléchir aux fonds dont elle aura besoin à la retraite. Cette liste se divise en deux sections : les dépenses essentielles et les dépenses liées à son style de vie. Dans le cas des dépenses essentielles, Alfred conseille à Marie d'accorder une attention particulière aux dépenses qui changeront à la retraite. Par exemple, comme elle n'aura plus à se rendre au travail chaque jour, ses frais de transport seront moindres. Par contre, comme les avantages sociaux à la retraite offerts par son employeur ne couvrent pas les soins de santé, elle devra prévoir un montant pour l'assurance-maladie. Alfred rappelle également à Marie qu'elle doit tenir compte de l'inflation pour ses dépenses essentielles et les dépenses liées à son style de vie.

Marie estime qu'il est plus difficile de prévoir les dépenses liées au style de vie, mais que l'exercice lui est très profitable car elle est obligée de réfléchir à ce qu'elle veut faire et au train de vie qu'elle veut mener à la retraite.

Au bout du compte, la liste des dépenses de Marie ressemble à ceci :

Dépenses mensuelles essentielles	
Habitation – loyer	900 \$
Services publics	300 \$
Nourriture	300 \$
Transport	675 \$
Assurance maladie	255 \$
Total des dépenses mensuelles essentielles	2 430 \$
Dépenses mensuelles liées au style de vie	
Vêtements	100 \$
Divertissements	300 \$
Voyages/vacances	200 \$
Transfert de succession	0 \$
Dons (y compris dons de charité)	35 \$
Autres	0 \$
Total des dépenses mensuelles liées au style de vie	635 \$
TOTAL DES DÉPENSES MENSUELLES	3 065 \$

Après avoir fait la liste de ses dépenses, Marie se rend au bureau d'Alfred pour parler de la prochaine étape : déterminer les sources de revenu à la retraite et la meilleure façon d'utiliser ses placements pour couvrir ses dépenses.

Marie sera admissible aux prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la Sécurité de la vieillesse (SV), et elle touchera une rente au titre du régime de retraite à prestations déterminées de son employeur. Marie possède également environ 100 000 \$ en placements enregistrés et 50 000 \$ en placements non enregistrés. Elle prévoit vendre sa maison d'une valeur de 200 000 \$ pour louer un appartement dans une résidence pour retraités.

Alfred et Marie notent les différentes sources de revenu :

Revenus mensuels garantis	
RPC	833 \$
SV	487 \$
Rente de l'employeur (indexée à l'inflation)	1 020 \$
Total des revenus mensuels garantis	2 340 \$
Autres revenus	
REER	100 000 \$
Compte de retraite immobilisé (CRI)	0 \$
Placements non enregistrés	50 000 \$
Maison	200 000 \$
Total des autres revenus	350 000 \$

Alfred peut maintenant aider Marie à déterminer la meilleure façon de placer son argent pour répondre à ses besoins à la retraite.

COMBLER L'ÉCART

En comparant la liste des revenus à la liste des dépenses, Alfred et Marie constatent que les revenus garantis de Marie ne suffiront pas à payer ses dépenses essentielles. Marie est très préoccupée car, étant donné que sa mère et sa grand-mère ont vécu plus de 90 ans, elle craint de ne pas avoir assez d'économies jusqu'à la fin de ses jours. Alfred lui suggère de combler l'écart au moyen d'une rente qui lui permettra de toujours avoir suffisamment d'argent pour couvrir les dépenses essentielles.

Marie décide donc d'utiliser 47 000 \$¹ de ses placements enregistrés pour souscrire une rente viagère qui lui assurera des paiements d'un montant fixe sa vie durant. Elle décide également d'indexer la rente de sorte que les paiements augmentent chaque année – dans son cas, de trois pour cent – afin que son revenu de rente suive le rythme de l'inflation.

RECHERCHER L'ÉQUILIBRE DU PORTEFEUILLE

Maintenant que la question des dépenses essentielles a été réglée, Alfred et Marie commencent à étudier la façon de financer les dépenses liées à son style de vie.

Alfred explique à Marie que les retraités sont confrontés à trois risques :

- Épuisement de leurs économies
- Érosion des économies par l'inflation
- Perte d'argent sur les marchés

Marie a bien cerné les notions de risques d'épuisement de ses économies et d'érosion liée à l'inflation, mais elle voudrait en savoir plus sur le risque de perte d'argent sur les marchés. Alfred lui explique qu'advenant un repli des marchés, plus particulièrement au début de sa



retraite, ses placements non garantis pourraient être durement affectés. Un tel recul pourrait réduire considérablement le montant des revenus qu'elle peut retirer au cours de sa vie et même épuiser ses actifs.

Par exemple, si au cours d'une année donnée, Marie retire cinq pour cent de ses placements enregistrés et si, cette même année, ses placements dégagent un rendement de huit pour cent, l'ensemble de ses placements aura augmenté de trois pour cent². Elle peut décider de réduire le pourcentage de ses retraits et ainsi préserver les gains enregistrés pour des temps difficiles ou encore, elle peut choisir de maintenir son taux de retrait et d'augmenter ses revenus. Toutefois, si au cours de cette même année, les placements de Marie enregistrent un rendement négatif de deux pour cent au lieu d'un rendement positif de huit pour cent, l'ensemble de ses placements diminuera de sept pour cent, réduisant du même coup le capital à partir duquel elle effectuera les retraits de cinq pour cent au cours des années suivantes.

Marie veut tirer le meilleur parti de son épargne-retraite en investissant sur le marché boursier. Cependant, elle craint de ne pas pouvoir tolérer le risque de perdre de l'argent et les répercussions que cette perte aurait sur son style de vie à la retraite.

Alfred explique à Marie qu'il existe une solution. Il lui présente un nouveau type de garantie de revenu, offerte dans le cadre de certains fonds distincts, appelée Garantie de retrait minimum (GRM). Il explique que la GRM, de plus en plus populaire aux États-Unis, est maintenant disponible au Canada et peut aider Marie à faire face aux trois risques mentionnés précédemment, notamment le risque lié aux marchés. Marie aura accès à tout son capital sous forme de paiements réguliers. Ceux-ci seront effectués pendant une période minimale de 20 ans et lui procureront un

revenu minimum garanti assorti d'une possibilité d'augmentation si les marchés enregistrent de bons rendements³. Marie est assurée de ne pas perdre le capital investi et son revenu sera maintenu même si la valeur marchande de ses placements tombe à zéro.

Bien que la GRM ne soit pas indexée à l'inflation comme ses prestations de retraite et sa rente, Marie pourra obtenir un rendement supérieur à l'inflation en investissant dans le marché. Alfred lui suggère un portefeuille équilibré assorti d'une option GRM.

Alfred ajoute qu'outre le potentiel de croissance de son capital et de ses revenus, les fonds distincts avec une option GRM permettent également à Marie d'exercer un certain contrôle sur ses placements – ce qu'elle ne peut pas faire avec sa rente et ses prestations de retraite. Marie peut choisir parmi une vaste gamme de produits qui vont des fonds du marché monétaire aux fonds de croissance, ce qui lui permet de profiter de toute hausse du marché, tout en la mettant à l'abri d'une baisse grâce à une garantie de revenu minimum. Elle aura également accès à la valeur marchande de son portefeuille, si jamais elle devait effectuer un retrait imprévu. De plus, comme dans le cas de tout produit à fonds distincts, Marie bénéficie de la protection éventuelle contre les créanciers et des avantages de planification successorale.

BÂTIR UN AVENIR PLUS SÉCURITAIRE

Marie décide d'investir 200 000 \$, le produit de la vente de sa maison, dans un fonds distinct équilibré avec garantie de retrait minimum (GRM). Ce nouveau produit lui inspire suffisamment confiance pour convertir son REER en FEER et investir également les fonds dans un fonds distinct équilibré avec GRM.



Voici les revenus de Marie :

Revenus mensuels garantis

RPC	833 \$
SV	487 \$
Rente de l'employeur (indexée à l'inflation)	1 020 \$
Rente enregistrée	200 \$

Total des revenus mensuels garantis 2 540 \$

Autres revenus mensuels

Contrat à fonds distincts de 200 000 \$ avec GRM et affectation des dépôts dans un portefeuille équilibré ¹	833 \$
Placement non enregistré de 50 000 \$ dans un CIG échelonné sur 10 ans ²	163 \$
Placement enregistré de 53 000 \$ dans un FERR dans un fonds distinct équilibré avec GRM ⁴	221 \$

Total des autres revenus 1 217 \$

Total des revenus mensuels 3 757 \$

Total des revenus annuels 45 084 \$

Impôt annuel (approximatif) 6 700 \$

**Total des revenus annuels
après impôt 38 386 \$**

Comme ses dépenses essentielles sont couvertes par sa rente viagère, les prestations du gouvernement et les prestations du régime de son employeur, et que ses dépenses liées au style de vie sont couvertes pour une période minimale de 20 ans grâce à la GRM, Marie décide d'investir son portefeuille de placements non enregistrés dans un CIG échelonné sur 10 ans pour protéger son capital et lui procurer un revenu discrétionnaire.

Marie est convaincue que son plan lui assurera la sécurité financière pour profiter pleinement de sa retraite.

¹ En supposant une rente individuelle pour une femme de 65 ans, assortie d'une garantie de trois ans et indexée à trois pour cent.

² Le taux de rendement est fourni à titre d'exemple seulement.

³ En supposant que le plafond de retrait ne soit pas dépassé.

⁴ En supposant une GRM prévoyant un paiement de 5 pour cent.

⁵ En supposant un taux d'intérêt composé initial de 3,90 pour cent chaque année.

Cet article est paru dans l'édition Hiver 2006-2007 du magazine *Solut!ons*. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer avec votre conseiller financier.

Investissements Manuvie est le nom sous lequel la Financière Manuvie et ses filiales commercialisent, au Canada, leurs produits de gestion de patrimoine destinés aux particuliers. Investissements Manuvie est l'un des plus importants fournisseurs de services financiers intégrés au Canada; elle propose une grande variété de produits et services, notamment des fonds distincts, des fonds communs, des billets à capital protégé, des rentes et des contrats de placement garanti.

Les noms Patrimoines et Manuvie et le logo qui les accompagne sont des marques de service et de commerce déposées réservées à l'usage de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et de ses sociétés affiliées, y compris la Société Financière Manuvie.

www.manuvie.ca/investissements

Investissements Manuvie
Avec vous, à chaque étape^{MD}